



European Holocaust Research Infrastructure (EHRI)

Les collections d'archives qui documentent l'Holocauste sont multiples et dispersées géographiquement. Combinées, toutes ces collections - indépendamment de leur volume et de leur accessibilité - sont nécessaires pour dresser un bilan plus complet. Qu'un journal intime se trouve dans une boîte dans le grenier d'une petite structure ou dans les vastes archives d'une institution reconnue n'a aucune importance : tous ces objets et documents apportent un éclairage non seulement sur l'Holocauste en général, mais aussi sur des événements isolés ou des histoires personnelles.

Depuis sa création en 2010, l'EHRI (European Holocaust Research Infrastructure) permet et encourage la recherche scientifique sur l'Holocauste selon des critères transnationaux. L'EHRI s'est concentrée sur l'intégration des descriptions d'archives provenant d'institutions de l'ensemble du continent européen, d'Israël et des États-Unis. Cela a abouti à la création du portail EHRI, qui permet à ce jour une recherche intégrée sur 325 474 descriptions archivistiques provenant de 761 institutions.

L'EHRI a fait de grands progrès en travaillant avec des institutions de grande envergure. Cependant, nous avons toujours été conscients que nous devons incorporer les nombreuses pièces issues de collections d'archives plus modestes pour couvrir l'héritage matériel de l'Holocauste.

C'est pourquoi l'EHRI continue d'élargir son champ d'action. Dès cette année, l'accent sera mis sur la création de possibilités de coopération avec des micro-archives et sur l'intégration de leurs collections à l'infrastructure de recherche. Dans ce qui suit, nous souhaitons vous présenter les nouvelles activités de l'EHRI en matière de micro-archives et vous inviter à nous contacter.

Micro-archives et l'EHRI

L'intérêt pour les collections d'archives conservées en dehors des institutions clés n'a cessé de croître au cours des dernières années. Les chercheurs sont intéressés par la découverte d'informations de première main qui peuvent jeter un nouvel éclairage sur des événements historiques. De plus, les fonds de modestes organisations de base ou des initiatives privées permettent de compléter, d'affiner et de réexaminer de manière critique des récits spécifiques du passé. C'est pourquoi l'EHRI considère qu'il est essentiel d'unir ses forces et de coopérer étroitement avec les micro-archives.

Dans le cadre de notre projet, une micro-archive est :

- une association, un mémorial, une initiative de base, un très petit centre d'archives, un chercheur, un parent ou une famille ;



EHRI is funded by the EU



@EHRlproject



- une initiative privée qui n'est pas gérée par les autorités locales ou par l'État, mais par des conservateurs non professionnels, c'est-à-dire des chercheurs engagés ou des profanes (pas des archivistes, bibliothécaires, conservateurs ou autres) ;
- qui ne bénéficie d'aucun soutien substantiel de la part des pouvoirs publics.

Bien entendu, les fonds des micro-archives doivent évidemment être pertinents pour l'EHRI, et inclure par exemple :

- des listes, fiches, dossiers, interviews, photographies, films ou lettres relatifs à l'Holocauste ;
- des collections qui n'ont pas encore été intégrées dans des archives plus importantes ;
- des collections créées pendant l'Holocauste et/ou après la libération, même si elles sont récentes.

Les collections de micro-archives qui se sont retrouvées dans d'autres archives ou institutions commémoratives, ou qui se sont même développées en une institution ne sont pas des micro-archives au sens où nous l'entendons.

Si les informations ci-dessus s'appliquent à une micro-archive que vous connaissez, nous serions heureux d'entrer en contact avec vous pour explorer les possibilités d'une coopération future.

Comment l'EHRI peut-elle aider les micro-archives ?

De nombreuses institutions détenant des collections liées à l'Holocauste travaillent dans un but similaire : préserver l'héritage matériel comme témoignage pour les générations actuelles et futures à propos de cette sombre période de l'histoire, se souvenir des victimes et mettre en garde contre les atrocités que l'être humain est capable de commettre.

Pour mener à bien cette initiative mondiale, l'EHRI s'est donné pour objectif d'aider les archives d'Europe et du monde entier à rendre accessibles les documents importants. L'EHRI offre une plateforme numérique facile d'accès qui permet de trouver rapidement des collections d'archives où qu'elles soient situées. Notre objectif est d'accroître l'audience scientifique et l'intérêt du public pour ces riches collections d'archives, ainsi que d'intégrer des données archivistiques supplémentaires afin de rendre visibles les liens entre les documents et d'enrichir les faits que ces sources peuvent relater.

La dernière décennie nous a montré que l'expertise archivistique et la technologie varient beaucoup d'une institution à l'autre. C'est pourquoi une coopération étroite et l'apprentissage mutuel ont été à la base des activités de l'EHRI. Nous serions heureux de partager nos connaissances sur l'intégration des collections numériques à votre collection de micro-archives et nous vous invitons à faire partie du réseau EHRI en intégrant votre collection de micro-archives à



EHRI is funded by the EU



@EHRIproject



notre portail. Ensemble, nous pouvons développer et appliquer des stratégies pour sauvegarder votre ou vos collections pour les générations futures et les rendre accessibles aux chercheurs et au grand public.

Contactez-nous !

Si votre collection d'archives - ou la collection de quelqu'un que vous connaissez - correspond à notre définition d'une micro-archivage et qu'elle se rapporte à l'Holocauste, nous aimerions avoir de vos nouvelles !

Veuillez nous contacter à l'adresse mail micro-archives@ehri-project.eu avec :

- une brève description de l'initiative archivistique à laquelle vous participez ou que vous connaissez ;
- quelques informations sur l'histoire de la collection, son profil, son étendue (un événement historique, la biographie d'une famille, la foi d'une communauté, etc.) et son ampleur (types et nombre de documents) ;
- le cas échéant : une explication de la structure archivistique et/ou technologique qui a été appliquée, telle que la norme descriptive (par exemple IASD [G] ou EAD) ;
- vos coordonnées.

Faites-nous savoir comment vous contacter (courriel, téléphone, courrier postal) et attendez-vous à recevoir un message de notre part en temps voulu !



EHRI is funded by the EU



@EHRlproject